

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MONTRICHARD VAL DE CHER  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2026**

**SÉANCE OUVERTE À 19H00**

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**PRÉSENTS** : M. ARNOULT – Mme BIBARD – Mme BONALDI – Mme BOURREAU – M. BRISARD – Mme CARRÉ – Mme CHALOPIN – Mme DESGRANGE – M. DUMONT-DAYOT – Mme FORTIER – M. FOUILLET – M. GAGNEUX – M. GAUTHIER – M. GUDIN – Mme JANSSENS – Mme JOSSELIN – M. KERMORVAN – M. MONJAL – M. PORCHER – M. PROU – M. THELLIER

**ABSENTS** :

M. IORDACHE donne pouvoir à M. HÉNAULT  
Mme AZEVEDO-LOURENÇO  
Mme CHEN  
Mme LELOUP  
Mme MONSALLIER  
Mme MOREAU  
Mme SIMON

**1°) NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

M. PROU est désigné secrétaire de séance.

**2°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FÉVRIER 2026**

Le Conseil Municipal,  
**APPROUVE** à l'unanimité, le procès-verbal de la séance 05 février 2026.

**3°) ACQUISITION D'UN LOCAL COMMERCIAL EN NATURE DE BOUCHERIE-CHARCUTERIE- TRAITEUR ET DE SON MATÉRIEL NÉCESSAIRE À L'ACTIVITÉ SIS 34-36 RUE NATIONALE À MONTRICHARD VAL DE CHER**

M. LE MAIRE présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**VALIDE** l'acquisition du local commercial en nature de boucherie-charcuterie-traiteur et de son matériel nécessaire à l'activité pour un montant de 185 000 € net vendeur au profit de la SCI Fabrice MARINIER (SIREN 810 998 443) domiciliée 1 rue Robert Auger – 41400 LE CONTROIS EN SOLOGNE sous réserve des conditions suspensives d'achat suivantes :

- Mise en copropriété de l'immeuble sur les parcelles cadastrées section AT n° 142, 146 et 147 et établissement d'un plan de division,
- Pose de compteurs eau, électricité, gaz spécifiques au local commercial,

**PREND ACTE** que les frais de notaire seront entièrement à la charge de la commune.

**PREND ACTE** que le conseil municipal sera amené à se prononcer de nouveau sur le bail à venir.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces liées à cette affaire et à confier la rédaction des actes et documents afférents à l'étude de Maîtres Tiercelin-Brunet, 9 rue du Pont à Montrichard Val de Cher.

#### 4°) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – PARTICIPATION À L'EUROGYM 2026

M. LE MAIRE présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de **six cents (600,00 €)** à l'Union Sportive d'Angé pour la participation de deux gymnastes montrichardaises à l'EUROGYM 2026.

**PREND ACTE** que ces dépenses seront constatées sur le budget 2026 à l'article 6574.

#### 5°) CESSION ANCIEN CENTRE DE SECOURS – PARCELLE AT513

M. LE MAIRE présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**VALIDE** la cession de l'ancien centre de secours sis 24 rue de Blois pour un montant de 20 000 € net vendeur au profit de Madame VILLECHANGE Margot et Monsieur LE BIHAN Romain ou tout autre société s'y substituant. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces liées à cette affaire et à confier la rédaction des actes et documents afférents à l'étude de Maîtres Tiercelin-Brunet, 9 rue du Pont à Montrichard Val de Cher.

#### 6°) QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE informe que la prochaine séance qui se tiendra après le scrutin du 15 mars sera consacrée à l'élection du maire et des adjoints et que d'ici la fin du mois d'avril il y aura une séance consacrée à la désignation des membres des commissions, au débat d'orientation budgétaire (DOB) et au CFU, le budget devant être voté avant le 30 avril.

Des remerciements particuliers sont adressés à une administrée pour sa participation aux séances du conseil municipal et pour son don de livres au profit du Bénin.

M. LE MAIRE remercie les conseillers municipaux pour la qualité des débats et leur implication pendant les 6 années de mandat, soulignant un climat de travail constructif.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H29

*Le Président de Séance*  
**Damien HÉNAULT**



*Le secrétaire de séance*  
**Alban PROU**

